



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseillers conjugaux et familiaux

Question écrite n° 1239

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur la demande de reconnaissance d'un statut spécifique sollicité par les conseillères conjugales et familiales. Exerçant leur activité pour la plupart dans les services publics, ces personnes sont rémunérées sur le grade qu'elles occupent, déterminé en fonction notamment de leur formation initiale : puéricultrice, sage-femme, infirmière... Or, elles demandent à bénéficier d'un statut spécifique et rappellent le rôle particulier qu'elles remplissent dans l'accompagnement des familles en difficulté. Ainsi, les conseillères conjugales et familiales mettent en évidence leur mission de prévention des conduites à risques et de soutien à la parentalité. Il souhaiterait connaître ses intentions sur les revendications des conseillères conjugales et familiales sollicitant une reconnaissance sociale eu égard à leur mission. - Question transmise à M. le ministre délégué à la famille.

Texte de la réponse

Le ministre délégué à la famille est convaincu de la nécessité de redéfinir le rôle du conseil conjugal et familial, d'en améliorer la professionnalisation et les conditions d'exercice. Deux groupes de travail constitués au sein du Conseil supérieur de l'information sexuelle (CSIS) réfléchissent actuellement tant sur le statut que sur les lieux d'accueil du conseil conjugal. Cette question est également abordée dans le cadre du groupe de travail sur les services à la famille et à la parentalité qu'il a mis en place en préparation de la prochaine conférence de la famille. Le ministre délégué à la famille souhaite que cette réflexion se poursuive pour que cette profession trouve toute sa place dans le domaine de la prévention des conflits familiaux et de l'aide à la parentalité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1239

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2788

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1421